

AESH

PAS DE PRIME REP / REP + EN SEPTEMBRE

Après avoir dû batailler avec l'État de nombreuses années, la fédération Sud éducation a arraché l'extension des primes REP et REP+ à toutes les catégories de personnels travaillant dans ces établissements, notamment les AESH. Au mois de Septembre 2024, les AESH exerçant dans l'Éducation Prioritaire du Val d'Oise, n'ont toutefois pas touché la prime auxquelles iels ont le droit.

Une différence de traitement inacceptable et indigne !

Alors que tous les personnels touchent chaque année la prime REP/REP+ sans avoir à entamer une quelconque démarche, **les AESH doivent tous les ans fournir un justificatif pour pouvoir y prétendre.** En effet, pour les autres personnels, l'établissement déclare ses personnels, et il n'y a pas d'interruption dans le paiement.

Les AESH sont la seule catégorie de personnel à qui il est demandé de remplir une fiche et de spécifier « sur l'honneur », « sous peine de poursuites en cas de fausse déclaration », qu'ils exercent dans un établissement de l'Éducation Prioritaire.

La conséquence de cette contrainte administrative qui vise spécifiquement les AESH est claire : elle génère des **difficultés et des délais supplémentaires qui retardent le paiement de la prime.** Cette prime ne peut donc pas être versée en septembre. Rappelons une fois encore que les temps partiels imposés et les salaires dérisoires proposés aux AESH les classent parmi les personnels les moins bien payés du ministère.

Cette différence de traitement est inacceptable et indigne : la DSDEN doit traiter les AESH comme les autres personnels de l'éducation nationale.

Sud éducation 95 revendique



- Le paiement et le rattrapage des primes REP et REP+ auxquelles les AESH ont droit
- L'alignement des primes REP et REP+ des AED et AESH sur celles des enseignant-e-s
- La fin des contraintes administratives et du régime d'exception stigmatisant pour les AESH
- un statut de la fonction publique pour les AESH
- La suppression des PIAL